

Tout accident survenant au lycée professionnel, dans le cadre des activités scolaires, que ce soit en cours, à l'atelier, en stage, en cours d'EPS, ou même pour les internes, dans le cadre de la vie à l'internat, est pris en charge au titre de l'accident du travail.

QUALYCÉE

Par contre, l'élève n'étant pas salarié, il ne bénéficie d'aucune indemnité. Il n'a pas, la plupart du temps de numéro personnel de sécurité sociale. Il ne faut en aucun cas l'enregistrer sous le numéro de sécurité de ses parents.



académie
Rennes
Éducation
nationale
Ministère de l'Éducation
Nationale
République Française

Veillez me communiquer le numéro de sécurité sociale de votre enfant (il commence par 1 pour un garçon, et 2 pour une fille, suivi de l'année et du mois de naissance).

Sinon, veuillez signer l'autorisation ci-dessous :

Je soussigné(e) autorise la personne en charge des déclarations de travail au lycée du Blavet, à demander en mon nom, à la CPAM, le numéro de sécurité sociale de l'enfant

A, le

Signature